

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AVESNES SUR HELPE**

-----

- Nombre de Conseillers Municipaux

**27**

- Date de la convocation

**01 07 22**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900366-20220707-D22\_067-DE

**L'an 2022, le 7 juillet à 18 H 00**, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

**Etaient présents** : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. BLARET Jean, Mme OUICI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. LEMMEN Félix, M. LESCUT Franck.

**Représentés par procuration** : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. ROUSSELLE Jacky), Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire (par M. SEGUIN Sébastien), Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, (par M. LEFEVRE Christian), M. HANCHART Gilles (par M. VION Bruno), Mme COLNOT Christine (par M. BLARET Jean), M. BOURGE Jimmy (par M. BOUDJEMA Benoit), M. PEROT Loïc (par Mme HUBIERE Anne-Lise), Mme CATTELOT Anne-Laure (par LEFEVRE Christian), Mme ARIOUA Mélissa (par M. VION Bruno), M. GUERTZMANN Gérard (par M. BOUDJEMA Benoit), Mme LEMAIRE Christiane (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LE FUR Philippe (par M. SEGUIN Sébastien).

**Absents excusés** : M. FORGEZ Pascal, Mme MENET Cathy.

-----

**OBJET : Avenant à la délibération du 14 juin 2022 : Garantie de l'emprunt / cautionnement solidaire au CCAS d'Avesnes-sur-Helpe**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une délibération a été prise le 14 juin 2022 par rapport à une garantie d'emprunt / cautionnement solidaire au CCAS d'Avesnes-sur-Helpe.

Toutefois, le Crédit Agricole Nord de France nous a sollicité pour apporter certaines modifications à l'article 2 de la délibération comme suit :

- Date limite de réalisation qui est limité au 22 août 2022 en lieu et place du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- Faire apparaître les frais de dossier de 120€ ;
- Faire apparaître la Garantie : Caution solidaire Commune d'Avesnes-sur-Helpe dans l'article 2

Modification de l'article 2 – Caractéristiques de prêt

<b>Crédit Agricole Nord de France</b>
Montant : 120 000.00 €
Durée : 180 mois
Différé : 0 mois
Périodicité : Trimestrielle
Taux 1.7400%
Frais de dossier : 120 €
Date limite de la réalisation : 22/08/2022
Profil : 1
Catégorie : Echéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel
Garantie : Caution solidaire Commune d'Avesnes-sur-Helpe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de M. le Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme  
Le Maire